



Dessinés et gravés en taille-douce  
par Jacky Larrivière

Format horizontal 36 × 22 (dentelé 13)  
50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 28 avril 1984 à Paris et Strasbourg  
Vente générale le 30 avril 1984

Le 26 juin 1959, dix-neuf États, la République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie signaient à Montreux (Suisse) un "Arrangement" créant la "Conférence Européenne des administrations des Postes et Télécommunications" (CEPT). A ces États fondateurs vinrent s'ajouter plus tard, le Liechtenstein, Monaco, la Cité du Vatican, la République de Saint-Marin, la Yougoslavie, Chypre et Malte, ce qui porte à 26 le nombre actuel d'États participants.

Conférence : ce mot choisi en 1959 pour désigner cet organisme témoigne que la CEPT se situe non au niveau des gouvernements mais à celui de leurs instances administratives. C'est une réunion de hauts fonctionnaires uniquement préoccupés de problèmes techniques et qui entendent rester dans les limites que l'"Arrangement" de 1959 a définies en ces termes : "La Conférence a pour objectifs essentiels le

resserrement des relations entre les administrations et l'amélioration pratique de leurs services administratifs et techniques". Fidèle à cet esprit, la CEPT, dans le passé, a résolu, soit seule, soit parfois avec l'approbation de l'Union Postale Universelle, un certain nombre de questions parmi lesquelles : la généralisation du transport du courrier par avion, l'introduction d'un système moderne d'échelons de poids pour les objets acheminés, la normalisation de l'adresse postale... Citons enfin l'instauration, en 1963, à l'Assemblée plénière de Munich, du "Clearing" CEPT, caisse internationale multilatérale fonctionnant comme une chambre de compensation interbancaire.

L'originalité de la CEPT apparaît en pleine lumière lorsqu'on étudie son organisation interne. A l'exception d'un bureau installé à Berne, appelé "Office de liaison" et composé de trois fonctionnaires suisses, la CEPT ne possède pas de siège permanent. Son secrétariat est assuré, de deux ans en deux ans, par l'administration d'un des pays membres dans une ville de cet État. Durant cette

période biennale, l'administration gérante assure la continuité des travaux de la Conférence, établit le rapport de gestion et prépare le budget. Quant à la Conférence proprement dite, elle tient sa grande réunion plénière tous les deux ans dans une ville choisie à cet effet. La France assure actuellement la gérance jusqu'en 1985.

Signalons que le français est la seule langue officielle de la CEPT, mais que l'utilisation de l'anglais et de l'allemand est possible au cours des délibérations.

Le timbre, commun à tous les pays membres, a été choisi pour symboliser les buts de la CEPT à l'occasion de son 25<sup>e</sup> anniversaire.

Ministère des P.T.T. ● 1984 - N° 13

Reproduction, même partielle interdite  
sans autorisation de l'Administration.